



PROCES-VERBAL DE LA SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LBF DU 24 JANVIER 2024

Cercles représentés :

District BBBW :

Argayon : Christine Wilmaer

La Rosiéroise : Berthe Guisset

Mains Tendues : Marc Dufrenoy + procuration CBUE

VOBC : Elisabeth Jasienski + procuration Primerose

UAE : Nicole Maréchal + procuration BBC

District Hainaut-Namur :

CRBC : Benoît Lambrechts

Loverval : Christian Schittekatte et Jacques Deguelle + procuration CBMS

Mons : Michel Haubert + procuration Hornu

Namur : Claude Pirotte + procuration 3 Clés

District Liège :

CPL : François Hauseux

Chaufontaine : Bernard Everaerts

Administrateurs présents :

Bernard Everaerts, Berthe Guisset, Michel Haubert, François Hauseux,
Jacqueline Jassogne, Nicole Maréchal.

Excusé : Gérard Degrez.

Cette seconde AGE reportée au 17 janvier a été déplacée au 24 janvier avec l'accord unanime des administrateurs, à la suite des circonstances météorologiques

L'assemblée s'est tenue au siège social et a été présidée par Jacqueline Jassogne. Elle a débuté à 19h15.

Ordre du jour :

Deux points sont à l'ordre du jour:

1. Nomination d'administrateurs du district BBBW

Un débat a lieu sur la validité de la présentation des administrateurs du District BBBW par le CA du district et non par son AG. Précédemment notamment PV AG 2020, les administrateurs devaient être présentés par l'AG de leur district. Cependant, il n'existe pas d'article des statuts qui concerne cette obligation. La présente AGE accepte cette présentation et procède à leur élection : Madame Elisabeth Jasienski et Monsieur Marc Dufrenoy sont nommés administrateurs et Monsieur Alain Labaere est nommé administrateur suppléant.

Postérieurement à l'AGE, il a été constaté que le R.O.I du district BBBW adopté en 2020 prévoyait que les administrateurs seraient désignés par le CA du district.

2. Modification des statuts

Cette seconde AGE ne nécessite plus le quorum de présence des membres effectifs mais la majorité des deux tiers des voies des membres présents ou représentés est nécessaire pour adopter les modifications.

Le secrétaire du CA lit la proposition de statuts, qui a été élaborée et envoyée pour examen à tous les membres effectifs. Les observations des membres présents sont examinées au fur et à mesure.

Il est décidé que le vote porterait sur chaque article.

Seul l'article 20 n'a pas reçu l'accord et a demandé un vote.

+ l'article 20 : le texte envoyé, concernant l'adoption d'un budget déficitaire à une seconde AGE, proposait le passage à un vote à majorité simple. Cette proposition a été rejetée lors du vote car elle n'a pas obtenu 2/3 des voix . Quel que soit le nombre de membres effectifs présents, la majorité des voix, pour adopter un budget déficitaire, reste donc fixée à deux tiers.

+ L'article 35 : le retour à un exercice social commençant le 1er juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante est adopté.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité. Le secrétaire du CA procédera aux modifications et corrections et enverra le texte définitif aux membres présents pour leur approbation, avant diffusion à tous les membres effectifs, publication au moniteur et sur le site LBF.

Sur proposition de Madame Maréchal, l'assemblée adresse ses remerciements au trésorier, l'administrateur suppléant, Gérard Degrez pour le travail effectué : la reprise impromptue des comptes, la préparation du bilan 2023 et des budgets.

L'assemblée générale extraordinaire a été clôturée à 21h15.

J. Jassogne

Présidente